

PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

Direction régionale
des affaires culturelles
du Grand Est

La Directrice régionale des affaires culturelles

à

Affaire suivie par : Morgane Dachary
Pôle/service : Patrimoines/Service régional de l'archéologie
Tél. : 03 26 70 36 95
Courriel : morgane.dachary@culture.gouv.fr
Adresse : 3 rue du faubourg Saint-Antoine - CS 60449
51037 Châlons-en-Champagne cedex
N/Réf. : SRA/18/MD/AM/000473

Préfecture de la Haute-Marne
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau des réglementations et des Élections
89 rue Victoire de la Marne
52011 Chaumont cedex

Châlons-en-Champagne, le 08 février 2018

Objet : Demande d'avis

Autorisation environnementale AEU-52-2018_4_AEU-52-2018-1-IND-UNITECH SERVICES SAS

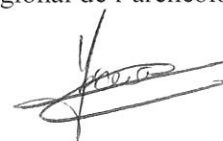
Pétitionnaire	UNITECH SERVICES SAS
Commune Adresse	Zone artisanale de la Joinchère 52300 Suzannecourt
Type de projet	Autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) - Article L. 181-1-2° du code de l'environnement
Intitulé du projet	Autorisation d'exploiter une blanchisserie industrielle destinée au secteur nucléaire
Coordonnées du siège social	Parc Avenue ZA la Malvésine 13720 La Bouilladisse
N° et date de dépôt	Dossier n° AEU-52-2018-1-IND-UNITECH SERVICES SAS déposé au guichet unique de la préfecture de la Haute-Marne le 18 janvier 2018
Nom et coordonnées de la personne responsable du dossier	Nom : GRISOT Prénom : Jacques Téléphone : 09 65 01 22 47 Courrier électronique : jgrisot@unitecheu.com Adresse : Parc Avenue ZA la Malvésine - 13720 La Bouilladisse

VU le Code de l'urbanisme ;
VU le Code de la construction et de l'habitation ;
VU le Code du patrimoine ;

Je suis d'ores et déjà en mesure de vous préciser que l'emprise de ce projet a déjà fait l'objet d'une fouille archéologique et que le terrain est libre de toute contrainte archéologique.

Je me permets de vous rappeler que toute découverte fortuite de vestiges pouvant intéresser l'archéologie doit être déclarée immédiatement au maire de la commune, qui doit la transmettre sans délai au Préfet et ce conformément à l'article L. 531-14 du Code du Patrimoine.

Pour la directrice régionale des affaires culturelles
par subdélégation,
Le conservateur régional de l'archéologie



Frédéric SÉARA

Copie à :
M. GRISOT Jacques